

# RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA SITUATION DANS LE GOLFE PERSIQUE

---

---

## LES RÉSOLUTIONS

Entre le 2 août 1990, date de l'invasion du Koweït par l'Iraq, et le 29 octobre 1990, le Conseil de sécurité a adopté dix résolutions concernant la situation dans le Golfe, la première étant la résolution 660. Le texte intégral de ces dix résolutions est reproduit ci-après.

## LE CONSEIL

Le Conseil de sécurité se compose de quinze membres, dont cinq membres permanents : la Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Les dix membres non permanents sont élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans. Au moment de l'adoption des résolutions susmentionnées, les membres non permanents étaient les Etats suivants : Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Finlande, Malaisie, Roumanie, Yémen et Zaïre.

### RÉSOLUTION 660 du 2 août 1990

*Par laquelle* le Conseil a notamment condamné l'invasion du Koweït par l'Iraq.

*Adoptée* par 14 voix contre zéro. Le Yémen n'a pas participé au vote.

*Coauteurs* : Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Royaume-Uni.

### RÉSOLUTION 661 du 6 août 1990

*Par laquelle* le Conseil a notamment décidé d'imposer des sanctions obligatoires et de créer un comité chargé de certaines tâches liées à l'application de la résolution.

*Adoptée* par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions (Cuba et Yémen).

*Coauteurs* : Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Royaume-Uni, Zaïre.

### RÉSOLUTION 662 du 9 août 1990

*Par laquelle* le Conseil a notamment décidé que l'annexion du Koweït par l'Iraq était nulle et non avenue.

*Adoptée* à l'unanimité.

*Texte élaboré* lors des consultations du Conseil.

### RÉSOLUTION 664 du 18 août 1990

*Traitant* notamment du sort des nationaux d'Etats tiers se trouvant en Iraq et au Koweït et des missions diplomatiques et consulaires au Koweït.

*Adoptée* à l'unanimité.

*Texte élaboré* lors des consultations du Conseil.



ATIONS UNIES